



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 2 novembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Yann MONGABURU
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20211108_50 - Evolution de la tarification du stationnement sur voirie

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

50-(27209). DOMAINE PUBLIC : Evolution de la tarification du stationnement sur voirie

Monsieur Gilles NAMUR et Monsieur Lionel PICOLLET exposent,

Mesdames, Messieurs,

La politique de stationnement fait partie intégrante de la politique générale des transports et déplacements du territoire et accompagne les choix d'aménagements faits sur la longue durée. Elle doit notamment permettre d'accompagner la démotorisation des ménages et le report modal en faveur d'alternatives à la voiture individuelle, tout en optimisant l'usage de l'espace public.

Dans une ville à forte densité, comme Grenoble, l'espace public est rare et la voirie disponible n'est pas en capacité d'accueillir tous les véhicules des résidents, pendulaires ou visiteurs qui souhaiteraient y stationner.

Pour réguler le stationnement sur voirie, plusieurs leviers sont usités par la Ville de Grenoble :

- La réglementation via la durée maximum de stationnement autorisé,
- La tarification associée à une zone de stationnement ou un profil d'utilisateur,
- Le contrôle et la verbalisation.

La tarification du stationnement payant sur voirie poursuit ainsi plusieurs objectifs complémentaires. Tout d'abord, il s'agit de satisfaire le stationnement des résidents à proximité de leur domicile, tout en encourageant la rotation des visiteurs pour faciliter l'accessibilité aux activités commerciales du centre-ville et dissuader le stationnement des véhicules ventouses et des pendulaires. Dans le même temps, la politique tarifaire doit inciter à réinvestir les espaces de stationnement privés disponibles et/ou les parkings en ouvrage afin de libérer de la voirie pour d'autres usagers souhaitables : cheminements piétons élargis et plus confortables, aménagements cyclables, végétalisation et embellissement de la ville, etc.

Les dernières augmentations de la grille tarifaire du stationnement sur voirie à Grenoble datent de 2009 et 2016. Depuis cette date, des ajustements ont été réalisés pour :

- Répondre à la demande des usagers et commerçants avec l'instauration en 2016 du ticket « 20 minutes gratuites » pour les zones orange et violette,
- Mettre en œuvre la réforme de la dépénalisation du stationnement au 1^{er} janvier 2018 en prolongeant d'une demi-heure la durée maximum de stationnement autorisée afin d'introduire un forfait post-stationnement à 35 €.

Considérant que la tarification du stationnement sur voirie n'a pas augmenté depuis 2016, que des réserves de capacité de stationnement existent dans les parkings privés ou en ouvrage et que la politique tarifaire du stationnement s'inscrit dans une politique de

mobilité plus large qui incite au report modal, il est soumis à votre approbation les nouvelles grilles tarifaires suivantes du stationnement horaire pour les visiteurs.

Il vous est par ailleurs proposé de maintenir le coût de stationnement des tarifications préférentielles aux conditions existantes :

- Pour les ayant-droits résidents : 12 € pour 30 jours, 9 € pour 7 jours et 3 € pour 1 jour
- Pour les ayant-droits professionnels : 0,10 € / 10 minutes dans la limite de 2 h maximum en zone orange et violette et 8 h en zone verte

Zones orange et violette :

Les zones de stationnement orange et violette sont réservées à du stationnement de courte durée pour favoriser la rotation en lien avec l'activité commerciale du centre-ville.

Les usagers ont la possibilité de bénéficier d'un ticket « 20 minutes gratuites », utilisable une fois par jour et non cumulable avec un ticket de stationnement.

Un demi-tarif s'applique entre 12 h et 14 h.

Tarif (€)	Cumul (min)
0,50 €	10
0,60 €	12
0,70 €	14
0,80 €	16
0,90 €	18
1,00 €	20
1,10 €	22
1,20 €	24
1,30 €	26
1,40 €	28
1,50 €	30
1,60 €	32
1,70 €	34
1,80 €	36
1,90 €	38
2,00 €	40
2,10 €	42
2,20 €	44
2,30 €	46
2,40 €	48
2,50 €	50
2,60 €	52
2,70 €	54
2,80 €	56

Tarif (€)	Cumul (min)
4,10 €	93
4,20 €	96
4,30 €	99
4,40 €	102
4,50 €	105
4,60 €	108
4,70 €	111
4,80 €	114
4,90 €	117
5,00 €	120
5,10 €	123
5,20 €	126
5,30 €	129
5,40 €	132
5,50 €	135
5,60 €	138
5,70 €	141
5,80 €	144
5,90 €	147
6,00 €	150
6,10 €	153
6,20 €	156
6,30 €	159
6,40 €	162

Tarif (€)	Cumul (min)
8,00 €	181
9,00 €	182
10,00 €	183
11,00 €	184
12,00 €	185
13,00 €	186
14,00 €	187
15,00 €	188
16,00 €	189
17,00 €	190
18,00 €	191
19,00 €	192
20,00 €	193
21,00 €	194
22,00 €	195
23,00 €	196
24,00 €	197
25,00 €	198
26,00 €	199
27,00 €	200
28,00 €	201
29,00 €	202
30,00 €	203
30,50 €	204

2,90 €	58
3,00 €	60
3,10 €	63
3,20 €	66
3,30 €	69
3,40 €	72
3,50 €	75
3,60 €	78
3,70 €	81
3,80 €	84
3,90 €	87
4,00 €	90

6,50 €	165
6,60 €	168
6,70 €	171
6,80 €	174
6,90 €	177
7,00 €	180

31,00 €	205
31,50 €	206
32,00 €	207
32,50 €	208
33,00 €	209
35,00 €	210

Zone verte :

La zone verte a vocation à du stationnement de moyenne ou longue durée.

Une gratuité s'applique entre 12h et 14h.

Tarif (€)	Cumul (min)
0,50 €	15
0,60 €	18
0,70 €	21
0,80 €	24
0,90 €	27
1,00 €	30
1,10 €	33
1,20 €	36
1,30 €	39
1,40 €	42
1,50 €	45
1,60 €	48
1,70 €	51
1,80 €	54
1,90 €	57
2,00 €	60
2,10 €	63
2,20 €	66
2,30 €	69
2,40 €	72
2,50 €	75
2,60 €	78
2,70 €	81
2,80 €	84

Tarif (€)	Cumul (min)
4,10 €	124
4,20 €	128
4,30 €	132
4,40 €	136
4,50 €	140
4,60 €	144
4,70 €	148
4,80 €	152
4,90 €	156
5,00 €	160
5,10 €	164
5,20 €	168
5,30 €	172
5,40 €	176
5,50 €	180
5,60 €	186
5,70 €	192
5,80 €	198
5,90 €	204
6,00 €	210
6,10 €	216
6,20 €	222
6,30 €	228
6,40 €	234

Tarif (€)	Cumul (min)
7,60 €	306
7,70 €	312
7,80 €	318
7,90 €	324
8,00 €	330
8,10 €	336
8,20 €	342
8,30 €	348
8,40 €	354
8,50 €	360
8,60 €	366
8,70 €	372
8,80 €	378
8,90 €	384
9,00 €	390
9,10 €	396
9,20 €	402
9,30 €	408
9,40 €	414
9,50 €	420
9,60 €	426
9,70 €	432
9,80 €	438
9,90 €	444

Tarif (€)	Cumul (min)
11,50 €	481
12,50 €	482
13,50 €	483
14,50 €	484
15,50 €	485
16,50 €	486
17,50 €	487
18,50 €	488
19,50 €	489
20,50 €	490
21,50 €	491
22,50 €	492
23,50 €	493
24,50 €	494
25,50 €	495
26,50 €	496
27,50 €	497
28,50 €	498
29,50 €	499
30,00 €	500
30,50 €	501
31,00 €	502
31,50 €	503
32,00 €	504

2,90 €	87
3,00 €	90
3,10 €	93
3,20 €	96
3,30 €	99
3,40 €	102
3,50 €	105
3,60 €	108
3,70 €	111
3,80 €	114
3,90 €	117
4,00 €	120

6,50 €	240
6,60 €	246
6,70 €	252
6,80 €	258
6,90 €	264
7,00 €	270
7,10 €	276
7,20 €	282
7,30 €	288
7,40 €	294
7,50 €	300

10,00 €	450
10,10 €	456
10,20 €	462
10,30 €	468
10,40 €	474
10,50 €	480

32,50 €	505
33,00 €	506
33,50 €	507
34,00 €	508
34,50 €	509
35,00 €	510

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Résiliences du jeudi 28 octobre 2021
Commission Ressources du mercredi 27 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'application des nouvelles grilles de tarification pour le stationnement exposées ci-dessus, et ce à compter du 1^{er} mars 2022.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Gilles NAMUR

Affichée le : 12 novembre 2021